

Le 13 Vendémiaire, sacre républicain de Bonaparte

L'année 2021 marquera le bicentenaire de la mort de Napoléon. Le général Michel Franceschi nous fait découvrir ici et partager dans les prochains numéros quelques unes des innombrables facettes, souvent méconnues, parfois dénigrées, de ces 20 ans d'histoire de France. En complément, nous évoquerons, dans la rubrique *Culture* de cette revue, certains des ouvrages que l'auteur a déjà édités à l'occasion de cet anniversaire. Souhaitons que la repentance ne conduise pas nos autorités et nos médias à altérer voire à effacer cette incomparable page grandiose de notre histoire.



En cet automne 1795, le jeune général Napoléon Bonaparte se trouve à Paris en attente d'un hypothétique départ en mission à Constantinople, faute du commandement militaire important qu'aurait dû valoir au

« capitaine canon » sa brillante victoire à Toulon sur les Anglais en décembre 1793. Son refus d'un commandement en Vendée contre les Chouans (« *Jamais mon épée contre le peuple* ») l'a même rendu suspect au pouvoir politique. Battant le pavé, découragé et famélique, il se morfond à Paris, désespérant de son avenir.



La journée du 13 Vendémiaire (5 octobre 1795). Le général Bonaparte commande au plus près des combats ses pièces d'artillerie

Dans le pays, l'inquiétude est générale. Ayant succédé

à l'Assemblée législative le 21 septembre 1792, la Convention nationale est en situation politique précaire, menacée sur ses deux ailes.

À gauche, les derniers partisans jacobins de Robespierre, surnommés les « *Sans-culottes* », ne se résignent pas à leur perte du pouvoir et entretiennent une sanglante agitation dans tout le pays. À Paris, elle a tourné à l'insurrection populaire du 21 au 24 mai. Le faubourg Saint-Antoine s'est soulevé et a fait le siège de la Convention. La sévère répression du général Menou, allié à la « *jeunesse dorée* » royaliste, n'a pu empêcher l'extension des troubles en province, notamment dans le Midi. Avant de se dissoudre, la Convention adopte la Constitution de l'an III le 22 août 1795, ouvrant le Directoire.

À droite, toute à la répression des ultras jacobins, la Convention finissante n'a pas vu venir le putsch royaliste fomenté en Angleterre par le comte d'Artois. Son plan fait converger trois actions bien coordonnées :

- l'intensification de l'agitation royaliste dans la capitale ;
- une diversion tactique à l'ouest sous la forme du débarquement dans le Morbihan de « l'armée catholique et royale », forte de 4 000 émigrés, transportée par la marine anglaise, et commandée par Puitsaye et d'Hermigny ;
- enfin, le coup de grâce donné à la Convention par un puissant assaut armé des Tuileries, son siège, par les puissantes sections royalistes de Paris, dans une capitale logiquement affaiblie par l'engagement de forces militaires sur le front ouest.

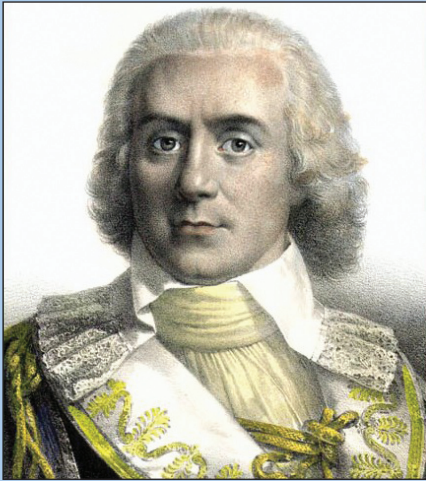
L'armée royaliste débarque à Carnac le 26 juin et relance la Chouannerie dormante que le général Hoche était parvenu à neutraliser. Elle occupe momentanément Auray. Mais Hoche, toujours en poste, n'attend pas les renforts pour réagir. Sa fulgurante contre-offensive repousse les royalistes, les enferme dans la presqu'île de Quiberon, puis leur inflige une défaite totale le 20 juillet. D'Hermigny trouve la mort dans le fort de Penthièvre. Puitsaye parvient à s'enfuir. L'affaire s'achève sur une impitoyable répression, touchant surtout l'armée royaliste. Persévérant, le comte d'Artois renouvelle l'opération de débarquement à l'île d'Yeu le 30 septembre avec 1 000 émigrés, renforcés par 2 000 soldats anglais. Il en prend personnellement la tête le 2 octobre. La nouvelle de la présence du comte d'Artois en France met en transes les jeunes royalistes de la capitale, appelés « muscadins ». Ils se livrent à une agitation débridée, piétinent les cocardes tricolores, abattent les « arbres de la Liberté » de la Révolution, et obligent les passants à crier « Vive le Roi ! ».

Mais bien plus grave que ces débordements juvéniles est la mise sur pied de guerre des 48 sections royalistes de la capitale. La Convention a précédemment commis l'imprudence de les intégrer à la Garde nationale. Elle a toléré qu'elles s'organisent en véritables unités militaires, armées jusqu'aux dents et bien encadrées. Cette armée royaliste de l'intérieur compte près de 30 000 combattants résolus. Établie au couvent des Filles-Saint-Thomas, sur l'emplacement actuel de la Bourse, la section Lepeltier en constitue le fer de lance. Face à cette imposante force militaire hostile, la Convention ne dispose plus que de 5 000 soldats de ligne, le dé-



Lazare Hoche (1768 - 1797), engagé à 16 ans, général de division à 25 ans, mort à 29 ans. Son nom est gravé sous l'Arc de Triomphe

barquement à Quiberon ayant parfaitement joué son rôle de diversion. Ils sont commandés par le général Menou, qui ne peut plus compter sur une aide des jacobins, en raison de leur répression en mai. Et pour ajouter encore à sa situation critique, la Convention a aggravé son impopularité chronique par l'adoption d'un décret arbitraire réservant aux conventionnels sortants les deux-tiers des sièges du Directoire à venir. Exploitant une situation devenue explosive, le comité militaire des sections royalistes porte à sa tête le général Thévenet, dit Danican, et décide de ne pas reconnaître les décrets de la Convention, se mettant ainsi hors la loi. En riposte, la Convention charge Menou d'une intervention armée visant à désarmer la section Lepeltier. Pusillanime, Menou se contente de parlementer avec les insurgés et, sur leur promesse de se disperser, renonce à leur désarmement comme il en avait reçu mission. Enhardie par cette reculade, la section Lepeltier appelle alors tous les royalistes à marcher sur les Tuileries pour en chasser la Convention. Le rapport des forces en présence place les conventionnels dans une situation désespérée. Ils vont y faire face avec détermination. Ils décrètent de siéger en permanence et de résister jusqu'à la mort à leurs bancs, les armes à la main. Aux abois, ils doivent faire appel à leurs ennemis jacobins de mai pour former trois bataillons de « Patriotes ». La capitale résonne des tambours royalistes battant la générale, appelant à



Paul Barras (1755 - 1829), député de la Convention, membre du Directoire, général de la Révolution et de l'Empire. Enterré au cimetière du Père Lachaise

la mobilisation de tous les opposants. La Convention semble condamnée. Il lui faut impérativement trouver une parade pendant la nuit, temps nécessaire au rassemblement des putschistes. Vers minuit, Menou a un sursaut d'énergie et lance une charge de cavalerie dans la rue de la Grande Batelière qu'il dégage jusqu'au faubourg Montmartre, gagnant ainsi un temps précieux. Mais ne lui pardonnant pas sa défaillance précédente, la Convention le destitue et le met en état d'arrestation. Elle nomme Barras commandant en chef de l'armée de l'Intérieur, avec mission de sauver la République.

théâtre Feydau dans le voisinage. Conscient qu'un événement majeur se prépare, il se porte aussitôt aux Tuileries et prend place à une tribune. On reconnaît le « capitaine canon » qui s'est illustré lors de la reprise de Toulon en décembre 1793. On le prie de se présenter. C'est la providence qui l'envoie ! Dépassé par son écrasante responsabilité, l'incompétent Barras cherche désespérément à s'adjoindre la meilleure épée du moment. Il pousse un gros soupir de soulagement lorsque ses conseillers Fréron et Tureau lui soufflent à l'oreille le nom du général Bonaparte qu'ils ont bien connu ensemble à Toulon. Sans hésiter, Barras propose à Bonaparte

Mais c'est l'heure du général Bonaparte qui vient de sonner. Lorsqu'il entend les roulements des tambours, il assiste à une pièce du

le poste d'adjoint opérationnel. Il accepte spontanément, à la seule condition d'avoir entièrement les coudées franches. Dans la situation désespérée du moment, nul ne s'aventure à lui contester la plénitude de son commandement.

En cette première heure du 13 Vendémiaire (5 octobre 1795), Bonaparte constitue sur le champ un petit état-major avec les officiers qui l'entourent. En artilleur chevronné, il juge immédiatement que le salut par le renversement du rapport des forces ne peut parvenir que de l'emploi de l'artillerie. Sur sa demande, Menou lui indique l'existence d'un parc de 40 canons dans la plaine des Sablons. Il importe de s'en emparer avant que les royalistes n'aient la même idée. Cherchant du regard l'homme de cette mission cruciale, il rencontre celui, très assuré, d'un impressionnant chef d'escadrons de chasseurs. Il le hèle et lui demande son nom. Sur sa réponse, l'ordre fuse : « *Murat, allez sur le champ à la plaine des Sablons et amenez les 40 pièces. Sabrez s'il le faut, mais amenez-les* ». Devant l'attitude un brin désinvolte de celui qui deviendra sous ses ordres un sabreur de légende, il ajoute sur un ton tranchant : « *Vous m'en répondez ! Partez !* ». Murat s'élança ventre à terre pour remplir avec succès sa première mission importante.



Joachim Murat (1767 – 1815), maréchal d'Empire, roi de Naples. Marié à Caroline Bonaparte, sœur de l'Empereur

L'état-major improvisé de Bonaparte est sidéré par l'autorité et l'esprit de décision de leur chef inconnu. Un témoin écrira « *qu'ils regardent stupéfaits s'agiter ce petit homme dont le désordre de sa toilette, ses longs cheveux pendants et la vétusté de ses hardes révélaient encore la détresse* ». L'assemblée tout entière est revigorée par l'énergie rayonnante de celui dont dépend sa survie. On entend alors son président Legendre prononcer, non sans panache, ces paroles historiques qui entraînent ses collègues : « *Recevons la mort avec l'audace qui appartient aux amis de la Liberté* ». On ne peut pas reprocher à la Convention d'avoir montré du courage en cette circonstance historique.

Durant toute la nuit, Bonaparte organise la défense des Tuileries, se montrant partout. Il choisit en personne l'emplacement des canons. Vers cinq heures du matin, un premier assaut des royalistes est repoussé. Leur attaque en force débouche en fin de matinée. Tirant principalement à mitraille, les canons révèlent alors toute leur efficacité. Là où ils ne peuvent intervenir, le combat est acharné jusqu'au corps à corps. Après avoir contenu l'assaut et ayant eu son cheval tué sous lui, Bonaparte passe à la contre-attaque. Donnons ici la parole au baron Thiebault, participant à l'affaire : « *Le général a fait placer deux pièces de huit dans la rue Neuve-Saint-Roch en face de l'église. Le tir enfile la rue et la dégage. Mille hommes du bataillon des*



Journée du 13 Vendémiaire. Le parvis de l'église Saint-Roch mitraillé au canon (eau-forte du graveur Pierre Gabriel Berthault)

Patriotes, suivis d'un bataillon de ligne, débouchent et abordent les Sectionnaires se trouvant devant le portail et occupent la rue Saint-Honoré. Le choc est violent, on combat au corps à corps. Nos troupes gagnent du terrain. Six pièces d'artillerie sont aussitôt mises en batterie, trois à droite, trois à gauche du cul-de-sac et achèvent de mettre en déroute les Sectionnaires. Le combat est dirigé par le général Bonaparte en personne ».

Pendant ce temps, les Tuileries offrent un spectacle surréaliste, transformées en hôpital de campagne. Des femmes et filles de conventionnels assistent les chirurgiens en infirmières improvisées. Laissons de nouveau la parole au baron Thiebault : « *C'était à la fois un sénat, un gouvernement, un quartier général, un hôpital, un camp, un bivouac !* ». Après leur débandade, la défaite des sectionnaires putschistes est définitivement consommée. Danican parvient à s'enfuir en Allemagne. On déplore au total environ 300 morts, bien plus nombreux chez les insurgés du fait de la canonnade. Sur les 64 condamnations à mort prononcées ultérieurement, deux seulement seront effectives. Du débarquement, on n'entend plus parler. Devant les Tuileries, on accourt de partout féliciter celui qui vient de sauver la Convention. Promu quelques jours plus tard général de division, puis commandant de l'armée de l'Intérieur, Bonaparte devient un héros national, prélude à sa fabuleuse destinée. Victoire du Droit, le 13 Vendémiaire représente le sacre républicain de Bonaparte, augurant de son sacre impérial. Il a tout à la fois sauvé la République et épargné à la France l'atroce guerre civile qu'aurait inéluctablement provoqué la victoire des royalistes. Ses contempteurs ont cherché à discréditer le vainqueur en insinuant qu'il avait sauvagement réprimé une innocente manifestation politique. Comme on vient de le voir, le 13 Vendémiaire fut une vraie bataille rangée entre soldats en uniforme. On peut d'ailleurs qualifier l'événement de première bataille de rue de l'histoire militaire. À ceux qui, croyant l'offenser, l'ont affublé du sobriquet de « *Général Vendémiaire* », Bonaparte a répliqué : « *Je tiens au titre de Général Vendémiaire. Ce sera dans l'avenir mon premier titre de gloire !* ».

*Michel FRANCESCHI
Officier général (2s)*

Napoléon et l'esclavage : mise au point historique

En cette période de repentance, il importait de donner les raisons pour lesquelles Napoléon a effectivement rétabli l'esclavage en Guadeloupe en 1802. C'est ce que fait le général Michel Franceschi en rappelant aussi les mesures prises par ailleurs par l'Empereur pour aider à la suppression du servage en Europe et de l'esclavage aux Antilles.



En ces temps de survoltage des esprits, le rétablissement de l'esclavage en Guadeloupe en 1802 par Napoléon est généralement considéré comme une tâche infamante sur son image. Gardant raison, il importe de juger l'affaire autrement que par l'anathème sommaire.

Affirmons d'emblée que dans cette dramatique circonstance, le Premier consul fut victime d'une fatale conjoncture politique, à moins que ce ne fût d'un cadeau empoisonné de la perfide Albion. En bref, il n'eut pas d'autre alternative que le choix entre la peste et le choléra. Développons succinctement.

Au traité d'Amiens de 1802, l'Angleterre rendit à la France l'île de la Martinique qu'elle lui avait ravie avant l'abolition de l'esclavage en France par la Constituante. Comme dans toutes les autres îles des Caraïbes sous domination anglaise, l'esclavage n'y avait pas été aboli comme à la Guadeloupe voisine. Au retour au bercail de la Martinique, le premier réflexe de Napoléon, héritier des Lumières n'en déplaît aux esprits chagrins, fut d'y procéder pour la mettre à égalité avec la Guadeloupe. Mais son gouvernement et les influents services de la Marine et des Colonies le mirent instamment en garde contre cette mesure qui plongerait inmanquablement la Martinique dans la même crise socio-économique qui avait ensanglanté la Guadeloupe lors de l'abolition, dix ans auparavant.

« Napoléon fut paradoxalement contraint de rétablir l'esclavage en Guadeloupe parce qu'il ne put l'abolir en Martinique »

En effet, l'accroissement brutal du coût de la main d'œuvre y avait alors rendu prohibitif à l'exportation les prix des produits tropicaux de l'île. La faillite avait frappé la plupart des exploitations agricoles de Guadeloupe, ne pouvant plus sou-

tenir la concurrence avec les îles esclavagistes anglaises voisines. La misère générale engendrée par le chômage avait provoqué de très violents troubles sociaux, nécessitant la brutale répression militaire du général Richepanse. La Guadeloupe avait mis longtemps à s'en relever. Il n'était donc pas souhaitable de renouveler cette douloureuse expérience.

Napoléon se trouva ainsi confronté à un terrible dilemme. Il pensa d'abord s'en tirer par le maintien du statu quo en Martinique, à titre provisoire. Le gouvernement et le Conseil d'État

MÉMOIRE POUR AUJOURD'HUI

lui opposèrent que la sacrosainte égalité républicaine ne pouvait tolérer, même provisoirement, des statuts différents dans des territoires français, de surcroît voisins. Napoléon dut alors forcer sa conscience et se résoudre à choisir le moindre mal. Il se résigna à rétablir l'esclavage en Guadeloupe, mais en accompagnant cependant sa décision de mesures d'amélioration de la condition d'esclave, en attendant l'heure de son abolition en même temps qu'à la Martinique. En définitive, Napoléon fut paradoxalement contraint de rétablir l'esclavage en Guadeloupe parce qu'il ne put l'abolir en Martinique.

Mais élargissons la réflexion. Pourquoi jeter l'opprobre sur le seul Napoléon ? Sa décision reçut l'aval de tous les représentants politiques qui votèrent sans état d'âme la loi du rétablissement. Et cette mesure fut ensuite maintenue par tous les gouvernements qui suivirent jusqu'en 1848, année de l'abolition définitive.

Et pourquoi ne pas incriminer aussi tous les autres souverains européens tolérant officiellement l'esclavage qui sévissait en Russie-même sous la forme guère atténuée du statut de servage de la paysannerie ? Napoléon, au moins, le supprimera en Pologne en 1807, ainsi que la traite des Noirs durant les Cent-Jours, façon d'abolir l'esclavage à terme par extinction. En ne tenant aucun compte de cette mesure, la seconde Restauration elle-même ne dérogea pas à l'esclavagisme. Mais la plupart des historiens font mine d'ignorer ces réalités. C'est l'éternel dilemme entre la paille et la poutre.

Et n'oublions pas que dans une circonstance analogue, l'anti-esclavagiste président des États-Unis Jefferson se garda d'appliquer la loi d'abolition de l'esclavage pour, justement, ne pas ruiner l'économie américaine. *Business is business !* Et l'esclavage s'est ainsi maintenu encore longtemps partout ailleurs aux Amériques...

Voilà à quelle aune doit être jugé le déplorable rétablissement de l'esclavage en Guadeloupe en 1802 !

Michel FRANCESCHI
Officier général (2s)

S'opposer à la désinformation historique

Cette bataille n'est pas un désastre comme on la présente généralement, mais un chef-d'œuvre tactique de Napoléon.

www.lulu.com par michel Franceschi



Le retour des cendres, triomphe posthume de Napoléon

« Dors, nous t'irons chercher ! Ce jour viendra peut-être, car nous t'avons pour Dieu sans t'avoir pour maître » (Victor Hugo).

Le retour des cendres de Napoléon en 1840 est un événement exceptionnel, étrangement négligé par les historiens, allez savoir pourquoi ! Il s'agit pourtant d'une page sublime de notre roman national. En effet, l'hommage unanime de la Nation rendu à Napoléon en cette circonstance réussit la gageure d'une manifestation d'unité nationale sans précédent, réconciliant bonapartistes, républicains, royalistes, et même cléricaux.

Au moment où notre France éclatée et meurtrie vacille sous les effets délétères d'une repentance pathologique organisée, puisse le rappel de cet épisode grandiose de leur Histoire insuffler aux Français une bouffée de fierté nationale !



Retour des cendres, exhumation

La dernière volonté de Napoléon de « *reposer sur les bords de la Seine, au milieu de ce peuple français que j'ai tant aimé* » mettra dix-neuf ans à se concrétiser. Portée par la vague irrésistible de la nostalgie de l'Empire, elle s'accomplira finalement le 15 décembre 1840 à Paris dans un triomphe à la romaine.

La France nostalgique de Napoléon

Sonnés par Waterloo, les bonapartistes entrent en hibernation sous la seconde Restauration. Ils endurent stoïquement la dure répression de Louis XVIII jusqu'en 1826, puis celle, implacable, de Charles X jusqu'en 1830. Entre-temps, source d'espérance inespérée, le « *Mémorial de Sainte-Hélène* », de Las Cases de 1823, devient la bible de leur résistance, en attendant leur heure.

Un pas important est franchi lors des journées révolutionnaires des 27, 28 et 29 juillet, « *Les trois glorieuses* ». Le peuple de Paris s'empare des faubourgs et force Charles X à l'exil.

Mais la situation n'est pas encore mûre pour une restauration bonapartiste. Signe encourageant cependant, le nouveau monarque, de la branche des Orléans, fait d'emblée le geste symbolique de changer son titre normal de « *Philippe VI, roi de France* » pour celui de « *Louis-Philippe 1^{er}, roi des Français* », comme Napoléon « *empereur des Français* », nuance sémantique appréciée. Son passé plaide d'ailleurs pour lui. Contrairement à ses deux prédécesseurs, il s'était gardé de prendre les armes contre la France et avait même combattu à Valmy et Jemmapes dans les armées de la Révolution. Par prudence politique, il s'empresse de don-



Retour des cendres, transbordement

l'Empereur, restée sans réponse.

Président du Conseil, Thiers parvient à faire sauter le verrou diplomatique en 1840. Le 12 mai, le ministre de l'Intérieur Rémusat prononce à la Chambre des Députés un discours bouleversant : « Désormais, la France seule possédera tout ce qui reste de Napoléon. Son tombeau, comme sa mémoire, n'appartiendront plus qu'à son pays.[...] Le roi a ordonné à son fils, son Altesse royale le prince de Joinville, de se rendre avec sa frégate à Sainte-Hélène pour y recueillir les restes mortels de l'Empereur Napoléon ». L'hémicycle croûle sous les applaudissements. Quelle métamorphose politique !

Sous le commandement de Joinville, une flottille s'arme à Toulon, composée de la frégate *La Belle Poule* et de la corvette d'escorte *La Favorite*. La frégate embarque dans son entrepont un imposant sarcophage en bois d'ébène. En vue des délicates démarches à Sainte-Hélène, Joinville se voit chapeauté par le jeune diplomate anglophile de Rohan-Chabot. Prend place à bord une importante délégation de compagnons de déportation de l'Empereur. À leur tête les



Retour des cendres, débarquement à Courbevoie

ner des marques de sympathie aux bonapartistes, en faisant notamment replacer en 1833 la statue de Napoléon au sommet de la colonne Vendôme. Mettant fin à la répression des bonapartistes, il se garde bien de contrarier leur activisme, qu'orchestrent les grands écrivains populaires Dumas, Balzac, Vigny, Musset et, en flèche, Victor Hugo. Ils appuient notamment les incensantes pétitions pour le retour des cendres de Napoléon, à la suite de la bouleversante supplique au roi d'Angleterre de la mère de

généraux Bertrand et Gourgaud, accompagnés des anciens serviteurs Marchand, Ali, Pieron, Archambaud et Emmanuel Las Cases, remplaçant son père frappé de cécité. Bertrand a tenu à se faire accompagner de son fils Arthur, né à Sainte-Hélène, « seul Français entré à Sainte-Hélène sans l'autorisation du gouverneur » avait clai-

ronné à sa naissance sa mère Fanny, à l'intention du garde-chiourme Hudson Lowe. Sont aussi du voyage le docteur Guillard, l'abbé Coquereau et le plombier Leroux.

La flottille met à la voile le 7 juillet 1840 pour un retour prévu entre le 1^{er} et le 10 décembre. Pour bénéficier de vents plus portants, Joinville choisit le long détour par le Brésil. Décontractée, la croisière s'amuse un tantinet pendant les escales.

Sainte-Hélène est atteinte le 8 octobre. Se trouve déjà dans le port de Jamestown le brick *Oreste*, dépêché de Cherbourg pour porter à la connaissance de Joinville la nouvelle de la détérioration des relations avec l'Angleterre au sujet de l'Égypte. Fort heureusement, on n'en ressent pas d'effet à Sainte-Hélène. Le gouverneur Middlemore accueille avec tous les honneurs la délégation française et met généreusement à sa disposition les moyens nécessaires à sa mission.

Le premier devoir de la délégation est d'aller se recueillir sur la tombe de l'Empereur, bien entretenue par un propriétaire privé qui fait payer sa visite, *business is business*. Bertrand observe avec émotion que les myosotis pieusement plantés par Fanny ont prospéré. La visite de la résidence de Longwood se passe mal. Les compagnons de déportation de l'Empereur ne peuvent retenir leur colère devant sa transformation en bergerie. Les accompagnateurs anglais eux-mêmes ne cachent pas leur malaise.

Appropriation de la dépouille de Napoléon

Le gouvernement anglais s'est plié, non sans réticence, à l'exigence française de l'ouverture préalable du cercueil pour s'assurer de l'identité de son occupant. Elle a lieu dans la nuit du 14 au 15 octobre, en présence - on ne peut plus émue - de toute la délégation française. Le suspicieux Hudson Lowe ayant fait bétonner la tombe outre mesure, les fossoyeurs éprouvent toutes les peines du monde. Ce n'est qu'à 9 heures 30 le lendemain que peut être ouvert le dernier des quatre cercueils, emboîtés les uns dans les autres. Lorsqu'apparaît enfin Napoléon, intact dans son célèbre uniforme des Chasseurs de la Garde, ses compagnons de captivité ne peuvent contenir leur indicible émotion. Son parfait état de conservation a de quoi conforter la thèse de son empoisonnement à l'arsenic qui est un excellent conservateur. On procède ensuite à l'opération inverse de l'emboîtement des quatre cercueils dans le sarcophage apporté de France. Puis, 43 soldats anglais peinent à transporter l'énorme bière de 1 200 kilos jusqu'à l'ancienne calèche de Napoléon, transformée en corbillard.

Il est 15 heures 30 lorsque s'ébranle vers le port un imposant convoi funèbre, en présence du gouverneur qui n'a pas lésiné sur les honneurs. On ne parvient au quai qu'à 17 heures 30. Middlemore y remet officiellement à Joinville la dépouille de Napoléon, geste salué par tous les canons de la garnison. Le transbordement sur *La Belle Poule* du volumineux catafalque se révèle acrobatique.

Toutes les formalités accomplies, la flottille appareille le 18 octobre au matin, de nouveau saluée par tous les canons de l'île.

La tension internationale décide Joinville à rejoindre la France au plus vite sans escales. Craignant un enlèvement de vive force de son inestimable passager, il fait prendre les dispositions



L'imposant corbillard

de combat. On l'entend s'exclamer : « *Si les Anglais m'attaquent, je ne leur rendrai pas les cendres de l'Empereur, je m'ensevelirai avec lui dans la mer* ». Cet authentique aristocrate se révèle en la circonstance de la trempe des Muiron.

Après seulement 43 jours de mer, *La Belle Poule* accoste à Cherbourg le 30 novembre au matin, en

avance sur le calendrier prévu, prenant au dépourvu le gouvernement, de surcroît fragilisé en interne par la crise internationale. Il craint des débordements populaires au cours du transfert par la route jusqu'aux Invalides. Aussi choisit-il la voie aquatique sans escales par la Manche et la Seine. Pendant les huit jours d'attente à Cherbourg, Joinville ne quitte pas son poste. Il prend sur lui d'autoriser une foule innombrable à venir se recueillir devant le catafalque, transféré le 8 décembre sur le vapeur *Normandie*, battant pavillon impérial, sous les vivats de la foule.

La haie d'honneur de la France profonde

Le convoi maritime atteint Le Havre le 9 décembre au matin. Il ne marque pas de halte, au grand désappointement de la foule immense, accourue sur les quais et s'époumonant en vivats. Les canons tonnent et les cloches de la ville carillonnent. Commence immédiatement la remontée de la Seine, dont les rives grouillent déjà de monde.

Le navire ne pouvant passer sous les ponts de la Seine, le discret Val de la Haye, avant port de Rouen, est choisi pour procéder à un nouveau transbordement sur le navire fluvial *La Dorade*. De nombreuses troupes rendent de nouveau les honneurs sur les deux rives.

À Rouen, atteint le 10 décembre à 6 heures, la municipalité n'a pu arracher qu'un arrêt de 20 minutes au lieu d'un accostage. Cette frustration l'incitera à installer une statue de Napoléon place de l'hôtel de ville. Les quais et toutes les maisons sont pavoisés et décorés. Une immense oriflamme flotte aux tours de la cathédrale. Son cardinal de Croÿ donne l'absoute, entouré du clergé de ses quatorze paroisses. Les cloches sonnent à la volée. Les canons ne cessent de tonner. Une foule immense s'égosille en vivats.

Le même spectacle se reproduit au passage de *La Dorade* jusqu'à Courbevoie, atteint le 14 décembre dans l'après-midi. Des Grognaards vont y veiller à quai leur « *petit caporal* » toute la nuit en un dernier bivouac.

Napoléon retrouve enfin le sol de France le lendemain. À 11 heures, après une première cérémonie religieuse, 21 coups de canon donnent le signal du départ au plus imposant cortège funèbre de tous les temps. Se montant à plusieurs milliers de civils et de militaires, il s'étire sur

des kilomètres. Il précède et suit un corbillard monumental tiré par 16 chevaux noirs attelés en quatre quadrilles. L'itinéraire jusqu'aux Invalides emprunte l'avenue de Neuilly, passe sous l'Arc de Triomphe, poursuit par les Champs-Élysées, la place de la Concorde et le Palais Bourbon.

L'apothéose de Paris

« En vous voyant passer, ô chef du Grand Empire, le peuple et les soldats tomberont à genoux, mais vous ne pourrez plus vous pencher pour leur dire je suis content de vous ».

Victor Hugo avait prédit le triomphal accueil de Paris. Scandée par un coup de canon tous les quarts d'heure, une incessante marche funèbre accompagne la progression. Des haltes sont observées à des points symboliques, où redoublent les vivats d'une foule innombrable. Celle de l'Arc de Triomphe retentit d'une extraordinaire ferveur patriotique. Quelque 8 000 soldats peinent à contenir tout au long du parcours une foule survoltée, évaluée à trois millions, a-t-on dit. La batterie des Invalides répond au grand bourdon de Notre-Dame et au carillon de toutes les églises de la capitale.

Les ovations que leur réserve la foule émeuvent aux larmes les Grognaards survivants, reconnaissables à leurs insignes et décorations retrouvés. Venus de très loin, bravant un froid polaire comme à la Bérézina, ils sont venus acclamer une ultime fois leur « *petit tondu* », comme au bivouac d'Austerlitz.

Mais, au fait, Napoléon n'est-il pas en train de remporter un Austerlitz politique ? L'un de ces braves a failli devenir le premier soldat inconnu. Sur les Champs-Élysées, l'émotion le terrassa au passage du corbillard. La seule marque d'identité que l'on trouva sur lui fut une vieille Légion d'honneur, que des témoins lui virent cacher in extremis dans sa poche, de crainte qu'elle ne lui soit volée. On eut bien des difficultés à identifier l'israélite David Blum, accouru d'Alsace malgré son grand âge pour saluer l'Empereur qui lui avait remis personnellement la prestigieuse décoration, et peut-être surtout en reconnaissance de sa libération des Juifs.

Ce n'est que peu après 14 heures, après trois heures de marche, que le cortège funèbre atteint



enfin les Invalides où l'attend tout le gotha dans la cour d'honneur et la cathédrale, somptueusement décorées. La foule ne pouvant y prendre place, on assiste alors à une sorte de transfert d'hommage et un net changement d'ambiance. À l'enthousiasme patriotique succède un recueillement



Retour des cendres, place de la Concorde

il s'adresse au roi son père : « *Sire, je vous présente le corps de l'Empereur Napoléon* ». Louis-Philippe lui répond : « *Je le reçois au nom de la France* ». Puis, le maréchal Soult, président du Conseil, présente au roi sur un coussin l'épée d'Austerlitz de Napoléon. Louis-Philippe s'adresse alors au grand maréchal Bertrand : « *Général, je vous charge de placer cette épée glorieuse de l'Empereur sur son cercueil* ». Le roi poursuit : « *Général Gourgaud, placez sur le cercueil le chapeau de l'Empereur !* ».

L'interminable messe qui suit, présidée par Monseigneur Affre, mériterait que l'on s'étende sur son incomparable faste liturgique avec le concours des plus grands chanteurs du moment. L'absoute se termine par la bénédiction du cercueil par le roi, passant ensuite le goupillon aux plus hauts dignitaires du régime. Le mot de la fin revient au vieux maréchal Moncey, présent de bout en bout près du cercueil : « *Maintenant, je peux mourir !* ».

En définitive, le retour des cendres de Napoléon consacre son triomphe posthume, en couronnement de sa légende déjà planétaire. Depuis lors, mine de rien, du haut de sa statue de la cour d'honneur des Invalides, Napoléon continue de présider par procuration aux gloires et aux deuils de la France.

Michel FRANCESCHI

Officier général (2s)



MÉMOIRE POUR AUJOURD'HUI

Le 18 brumaire, un coup d'État ? Non, un salvateur coup de bon sens !

Le changement de régime opéré les 18 et 19 brumaire an VIII (9 et 10 novembre 1799), a fourni aux contempteurs de Napoléon une belle occasion de lui nuire, au prix d'une grossière falsification de l'Histoire, une de plus !

Que de sottises n'a-t-on écrites à propos de cet événement fondateur ! C'est à cette date que Bonaparte serait devenu un tyran liberticide. Conscients de la vanité de ternir en totalité son image, d'aucuns ont cru habile de scinder sa vie en deux : Bonaparte le bon jusqu'au 18 brumaire, Napoléon le mauvais après. On est même allé jusqu'à écrire que le 18 brumaire avait inspiré tous les putschs et *pronunciamentos* qui ont suivi.

Si le ridicule pouvait tuer, l'Histoire serait enfin débarrassée de tous les présumés historiens qui la polluent.

Examinons de près l'événement à la lumière de la situation catastrophique de la France en 1799.



DR

Exigence vitale d'un changement de régime politique

Rappelons d'abord une donnée fondamentale de l'affaire : lorsque Bonaparte arrive à Paris le 16 octobre 1799 venant d'Égypte, l'onction populaire lui est déjà acquise, au terme d'un voyage triomphal, dont il n'est pas inutile de rappeler les principales étapes.

À Avignon, il a été accueilli par une foule immense devant l'hôtel où il est descendu. À Lyon, on a illuminé et pavoisé toutes les maisons. On a dansé dans les rues en tirant des fusées. Le théâtre a improvisé une pièce en son honneur. Et partout se sont fait entendre des « *Vive Bonaparte* »,

souvent suivis de « *qui vient sauver la Patrie* ». En tous lieux se sont élevées des plaintes contre le Directoire au pouvoir.

Cette fièvre a gagné progressivement toute la France dès que fut connue la nouvelle du retour du vainqueur d'Italie et d'Égypte. À Nevers, des conscrits qui refusaient de rejoindre leurs régiments ont changé d'avis. À Pontarlier, « *des républicains ont versé des larmes, croyant rêver* », selon une chronique de l'époque.

À Paris, la liesse populaire avait confiné au délire. Le public des théâtres, interrompant les spectacles, avait entonné des chants patriotiques. La foule rassemblée devant le domicile du héros rue de la Victoire avait entonné une vibrante *Marseillaise*, entrecoupée de « *Vive Bonaparte, le sauveur de la Patrie* ». La nuit venue, on avait improvisé des illuminations dans toutes les rues. Dans les innombrables acclamations entendues, un leitmotiv l'avait emporté : « *Vive Bonaparte, à bas le Directoire* ». Les fanfares des régiments, jouant des marches militaires, étaient sorties des casernes. La *Gazette de France* avait écrit que « *rien n'égalait la joie que répand le retour de Bonaparte. C'est le seul événement qui, depuis longtemps, ait rallumé l'enthousiasme populaire* ».

Au Palais Bourbon, le Conseil des Cinq-Cents, pourtant frondeur comme nous le verrons bientôt, a applaudi debout l'annonce de son retour aux cris de « *Vive la République* », et levé la séance en chantant des airs patriotiques.

Bref, la Nation angoissée avait clairement envoyé un double message : elle aspirait unanimement à remplacer le calamiteux Directoire et c'était à Bonaparte, accueilli comme un messie, qu'elle confiait cette mission de salut public. Nul ne peut donc contester la légitimité démocratique de l'intervention à venir de Bonaparte dans les institutions du pays. Dans cette liesse générale, l'intéressé la conçoit d'ailleurs comme un devoir sacré.

En cette heure cruciale de son Histoire, la France ne manque pas de raisons d'abhorrer le Directoire, impuissant à surmonter ses difficultés du moment et moralement discrédité. La situation économique est catastrophique, les caisses de l'État absolument vides. Les fonctionnaires ne sont plus payés. La gabegie et la corruption sévissent partout. On ne connaît même pas les effectifs précis de l'armée, privée depuis des mois de solde et de vivres. L'anarchie et l'insécurité règnent. Des bandes organisées sèment la terreur partout, notamment dans les campagnes. Dans la région d'Aix, elles ont poussé l'audace jusqu'à piller les bagages de Bonaparte lors de son passage. De plus, les parvenus du système étalent un luxe insolent, alors que la masse populaire ne parvient même pas à se nourrir correctement.

Un édifiant rapport de police décrit les progrès du vice : « *La dépravation des mœurs est extrême et la génération nouvelle est dans un grand désordre, dont les suites malheureuses sont incalculables pour la génération future. L'amour sodomite et l'amour saphique sont aussi effrontés que la prostitution et font des progrès déplorables* ». Le « *margouillis national* », telle était l'expression du moment pour qualifier la situation générale.

Bref, en octobre 1799, la France glisse inexorablement vers le chaos. La situation s'apparente à celle du 13 vendémiaire (5 octobre 1795), lorsque Bonaparte a sauvé une première fois la République et la paix civile. Si l'on veut éviter une explosion plus grave que celle de 1789, il importe de

changer de régime politique de toute urgence.

D'autant plus vite qu'aux frontières, l'ennemi agressif, même momentanément freiné par les récentes victoires de Brune et Masséna, n'attend que l'aggravation des désordres internes pour fondre sur Paris.

Cet impératif de changement de régime fait l'unanimité des hommes politiques sérieux qui comptent alors dans le pays. Encore faut-il trouver le mode opératoire le plus approprié.

Fort de son immense popularité, Bonaparte pourrait très facilement s'emparer du pouvoir par un facile putsch militaire, auquel le poussent d'ailleurs maints proches et hiérarques politiques. Mais il rejette d'emblée avec hauteur cette solution sommaire à portée de main. Il va tout faire pour respecter la légalité.

Il s'impose une double exigence démocratique : l'opération doit se faire avec l'approbation de la représentation nationale en place et sans effusion de sang. Ce scrupule démocratique va lui empoisonner la procédure.



Paul de Barras

Un processus scrupuleusement légal

Il faut commencer par ne pas confondre vitesse et précipitation. Comme toute bataille militaire, la bataille politique qui s'annonce exige au préalable un examen précis de la situation. Trois voies d'action se présentent à Bonaparte.

Il écarte d'emblée l'alliance avec le clan des « *pourris* », qu'incarne Barras, cette vieille canaille que l'on se contentera de neutraliser.

La deuxième façon d'opérer consisterait à s'allier aux Jacobins, chez lesquels les généraux Jourdan et Auge-reau jouissent d'une certaine influence. Il rencontre ces derniers. Conscients des rapports de force, ils consentiraient à lui laisser le premier rôle, au moins dans l'immédiat. Mais il s'en méfie. Avec eux, il y a toujours un risque de dérapage vers le « *Robespierrisme* ». Il se garde bien

de confondre autorité et autoritarisme. Il renonce à les mettre dans le coup. Il les remercie poliment de leur soutien de principe et les assure, sans vraiment les convaincre, de ses convictions républicaines, éprouvées en vendémiaire et fructidor. Mais il doit dès lors se garder contre leur activisme et les prendre de vitesse, car on lui apprend qu'ils manigencent un coup fourré. Le populaire brasseur Santerre entretient en effet une menaçante agitation dans les faubourgs de Paris qui pourrait dégénérer. Bonaparte sait de plus que les Jacobins disposent d'une forte minorité remuante au Conseil des Cinq-Cents. Il va d'ailleurs s'en rendre compte très vite. En attendant, il charge Salicetti de les rassurer.

Reste le changement de régime à l'initiative même du Directoire, voie on ne peut plus démocratique. C'est celle que retient Bonaparte parce qu'elle concilie en tout le respect de la constitution en vigueur et la volonté populaire. Et pour bien montrer qu'il n'a en vue que l'intérêt supérieur du



Joseph Fouché

pays, il proclame haut et fort : « *Je ne suis d'aucune coterie, je suis de la grande coterie du Peuple français* ». Les grands hiérarques Fouché, Talleyrand, Cambacérès et le banquier Collot, lui apportent leur précieux concours. Et tout ce qui compte dans le microcosme politique tient à être reçu par Bonaparte.

Encore lui faut-il convaincre les cinq directeurs en place : Gohier, président en exercice du Directoire, l'ex-abbé Sieyès, Ducos, Barras et le général Moulin. Ce dernier est très mal disposé à son égard. N'a-t-il pas proposé il y a peu à ses collègues avec une naïveté confondante de se débarrasser de lui en le faisant condamner comme déserteur de l'armée d'Égypte ? Ils lui ont prestement remis en mémoire qu'ils ont eux-mêmes rappelé le « *déserteur* ». On se demande par ailleurs de quels appuis douteux a bénéficié ce piètre général sans aucun titre de guerre pour se hisser jusqu'au poste de

Directeur. Pour l'heure, il est l'ombre de Gohier, président du Directoire.

Malgré l'habileté de Joséphine, dont il est le soupirant, ce dernier se montre rétif au changement. On le comprend, étant conscient qu'il ne retrouvera pas sa sinécure présidentielle dans un nouveau régime. Ses intérêts personnels lui font oublier ceux du pays dont il se fiche comme d'une guigne.

Corrompu jusqu'à la moelle, Barras n'est pas un obstacle. Une forte somme d'argent, remise par Talleyrand, suffit à le faire se retirer de la scène.

L'insignifiant Ducos est tout dévoué à Sieyès, l'homme de la situation. Vieux routier de la Révolution dont il est l'un des pères, d'ailleurs régicide, constitutionnaliste chevronné, épargné par les scandales et l'immoralité ambiante, Sieyès possède l'autorité et l'intelligence politiques pour jouer un rôle déterminant, surtout au Conseil des Anciens, où il jouit d'une grande influence. Bien avant de penser à Bonaparte, son incontestable civisme l'a convaincu d'un vital changement de régime pour la France. Mais il nourrit l'ambition de jouer le premier rôle, avec l'aide d'une « *épée pas trop longue* ». Il a pensé successivement aux généraux Jourdan, Joubert et Moreau, sans succès. Le retour inopiné de Bonaparte dérange ses plans. Les premiers contacts entre les deux hommes sont glaciaux, mais, partageant le même objectif politique, ils sont condamnés à s'associer.

En ce qui concerne Bonaparte, le changement de régime souhaité se présenterait mieux si, au préalable, il obtie-



Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord



Emmanuel-Joseph Sieyès

DR

nait un poste de Directeur. Sans illusion aucune, il le sollicite verbalement auprès du Directoire. Gohier lui objecte avec un large sourire que la constitution exige un âge minimal de quarante ans, alors qu'il n'en a que trente. Mais qu'à cela ne tienne, on est disposé à lui accorder le commandement militaire de son choix ! Quel excellent moyen de l'éloigner en douceur ! La ficelle est trop grosse. Il élude la proposition. Mais il doit désormais concrétiser au plus vite son entente avec Sieyès.

Talleyrand et Fouché le pressentent dans ce sens. Roederer partage la même opinion avec beaucoup d'autres pontes politiques de moindre importance. L'habile Lucien Bonaparte va jouer les bons offices. Son accession le 26 octobre à la présidence du Conseil des Cinq-Cents, constitue un augure des plus encourageants.

L'entrevue décisive avec Sieyès se déroule au domicile de Lucien le 10 brumaire (1^{er} novembre 1799). Pour bien marquer sa primauté à son interlocuteur, Bonaparte prend d'emblée la direction de l'entretien, allant tout de suite à l'essentiel. À vrai dire, il bouscule quelque peu son interlocuteur, à la consternation de Lucien. Dans sa conception de l'opération, Sieyès ne destinait que le pouvoir militaire à Bonaparte qui exige de faire partie du gouvernement intérimaire. Sieyès s'incline, parce qu'il a l'intelligence de comprendre qu'il n'a pas le choix, le plus gros atout se trouvant dans la main de Bonaparte. Finalement, ils tombent d'accord sur le processus suivant :

- démission volontaire du Directoire, en totalité ou en majorité ;
- sur décret légal du Conseil des Anciens, déjà acquis, translation du corps législatif (Conseil des Anciens et Conseil des Cinq-Cents) au château de Saint-Cloud, pour constater la vacance du pouvoir, nommer un gouvernement provisoire de trois consuls, et désigner une commission législative chargée de préparer une nouvelle constitution, à soumettre à la votation du peuple. Tiens tiens, observons en passant que la V^e République adoptera le procédé du déplacement du Parlement pour ses révisions constitutionnelles !



Pierre-Louis Roederer

DR

- le décret des Anciens nommera le général Bonaparte commandant de l'armée chargée d'assurer la sécurité du transfert des chambres et de leurs délibérations, contre toute agitation d'où qu'elle vienne. On craint toujours, en effet, une émeute populaire fomentée par des Jacobins extrémistes, d'où la décision de transfert des Assemblées

à Saint-Cloud, à l'abri d'un coup de force des faubourgs remuants de la capitale.

La légalité du décret exige encore le contreseing du Président du Directoire. Gohier résiste plusieurs heures aux sollicitations puis s'incline, ajoutant, énigmatique : « *Tout se réglera demain à Saint-Cloud* ». Tout se déroule donc de la façon la plus légale qui soit. Il reste à passer rapidement à l'exécution de ce plan.

Si les démissions de Sieyès, Ducos et Barras se passent comme prévu, Gohier se fait de nouveau prier et ne cède qu'au dernier moment. Mais, dès cet instant, le Directoire a cessé d'exister légalement. Le pouvoir est officiellement vacant. La porte est ouverte pour un changement de régime en douceur par la voie constitutionnelle.

DR



Jean-Baptiste Bernadotte

Avant la diffusion du Décret des Anciens, Bonaparte s'est assuré du concours du général Lefebvre, commandant la garnison de Paris, qui a juré de « *jeter à la rivière* » en cas de besoin ces « *avocats d'où vient tout le mal* ». Dans un élan de générosité, Bonaparte lui fait don de son sabre d'Égypte. Composée pour l'essentiel d'anciens d'Italie, l'armée dans son ensemble lui est acquise. Les grenadiers de la Garde du Corps Législatif, fonctionnarisés, sont cependant à tenir à l'œil. Mais Bonaparte ne parvient pas à convaincre de se joindre à lui le général Bernadotte, époux de son ex-fiancée Désirée Clary, qui lui voue une inimitié intime qui ne se démentira plus. Les généraux Moreau, Macdonald et Beurnonville se sont ralliés sans difficulté.

Les trois coups sont frappés. Après un bon départ, nous allons assister à une tragi-comédie inattendue.

La burlesque réaction corporatiste du Corps Législatif

Le décret sésame des Anciens parvient au domicile de Bonaparte, rue de la Victoire, le 18 brumaire à huit heures trente. Il l'attendait impatiemment depuis l'aube, entouré de tous ses fidèles, convoqués pour l'assister. Pièce maîtresse de la légalité de l'opération, il est ainsi rédigé, en totale conformité avec ce qui était convenu : « *Article 1^{er} : le Corps Législatif est transféré dans la commune de Saint-Cloud. Les deux Conseils y siégeront dans les deux ailes du palais.*

Article 2 : ils s'y seront rendus demain 19 brumaire à midi. Toute continuation de fonctions, de délibérations est interdite ailleurs et avant ce temps.

Article 3 : le général Bonaparte est chargé de l'exécution

DR



Lucien Bonaparte

du présent décret. Il prendra toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la représentation nationale.

Article 4 : *le général Bonaparte est appelé dans le sein du Conseil des Anciens pour y recevoir une expédition du présent Décret et prêter serment ».*

En exécution de cette dernière stipulation, Bonaparte saute sur un grand cheval noir à tête blanche, quelque peu rétif, que lui a spontanément prêté l'amiral Bruix. Et, entouré de sa nombreuse escorte d'officiers, il se porte en grand apparat aux Tuileries, dans la salle du Conseil des Anciens. Là, il adresse à ces honorables parlementaires les paroles qu'ils attendent :

« La République périssait. Vous l'avez reconnu. Vous avez rendu un Décret qui va la sauver. Aidé de tous les amis de la Liberté, de ceux qui l'ont fondée, de ceux qui l'ont défendue, je la soutiendrai. Les braves qui sont sous mes ordres partagent mes sentiments. Vous avez rendu la loi qui promet le salut public, nos braves sauront l'exécuter. Nous voulons une République fondée sur la liberté, sur l'égalité, sur les principes sacrés de la représentation nationale. Nous l'aurons ! Je le jure ! ».

Son état-major martèle après lui *« Nous le jurons ! »* Les tribunes croulent sous les applaudissements.

Bonaparte quitte la salle du Conseil des Anciens pour inspecter les dix mille soldats rassemblés dans le jardin des Tuileries. Les généraux Moreau, Macdonald et Beurnonville l'accompagnent. Il s'apprête à s'adresser à la troupe, quand il aperçoit Bottot, un proche de Barras qu'il lui avait envoyé autrefois en Italie pour l'espionner. Le poussant devant le front des troupes, il le houspille à l'attention de la foule présente, en victime expiatoire publique des péchés du Directoire : *« Qu'avez-vous fait de cette France que je vous avais laissée si brillante ? Le vol a été érigé en système ! On a livré le soldat sans défense. Je vous ai laissé la paix, j'ai retrouvé la guerre ! Je vous ai laissé des victoires, j'ai retrouvé des revers. Je vous ai laissé des millions d'Italie, j'ai retrouvé partout des lois spoliatrices et la misère ! Cet état de choses ne peut durer ! Avant trois mois, il nous mènerait*

au despotisme. Nous voulons la République assise sur les bases de l'égalité, de la morale, de la liberté civile et de la tolérance politique ! (...) ».

Les fusils se lèvent, les acclamations crépitent. Bonaparte saute à cheval pour passer les troupes en revue, tandis que le pauvre Bottot s'enfuit, on ne peut plus pitoyable. Après avoir fait lire le décret aux troupes, il leur adresse sa harangue coutumière : *« Soldats, le décret extraordinaire du Conseil des Anciens est conforme aux articles 102 et 103 de l'acte constitutionnel. Il m'a remis le commandement de la ville et de l'armée. Je l'ai accepté pour seconder les mesures qu'il va prendre et qui sont tout entières en faveur du peuple. La République est mal gouvernée depuis deux ans. Vous avez espéré que mon retour mettrait un terme à tant de maux. Vous l'avez célébré avec une union qui m'impose des obligations que je*



Jean-Jacques-Régis de Cambacères



GALLICA



GALLICA

remplis. Vous remplirez les vôtres et vous seconderez votre général avec l'énergie, la fermeté, et la confiance que j'ai toujours vues en vous ». Un immense cri de « Vive Bonaparte » retentit jusqu'à très loin.

En ce 18 brumaire à midi, tout se passe encore très bien. D'autant plus que, pour préparer les parisiens à l'événement, des affiches composées par Roederer et Regnault de Saint-Jean d'Angely avaient été placardées dans la nuit sur les murs de la capitale. Impitoyables à l'encontre du Directoire, elles proclament la nécessité d'élever le général Bonaparte aux plus hautes responsabilités du pays.

Ce dernier passe l'après-midi aux Tuileries, où, avec son état-major, il arrête les dispositions militaires pour la journée décisive du lendemain. En vue d'étouffer dans l'œuf toute velléité de troubles à l'ordre public, des troupes seront placées tout au long de l'itinéraire menant à Saint-Cloud. Au château, le dispositif militaire sera omniprésent, en mesure de faire face à toute action subversive.

En fin d'après-midi, Bonaparte fait le point avec les acteurs principaux de l'entreprise. Il lit sur leur visage une certaine inquiétude, partagée également par Cambacérés. Fouché, ministre de la Police, lui rend compte qu'il a « fait baisser les barrières de Paris », c'est-à-dire qu'il isole la capitale. Le modéré Sieyès lui-même lui conseille d'ordonner l'arrestation d'une cinquantaine de meneurs Jacobins. Bonaparte s'y refuse catégoriquement. Il tient à la légalité absolue de l'opération et ne veut porter atteinte d'aucune façon à la liberté d'expression et de mouvement. Il s'étonne, un peu naïvement, de toutes leurs craintes. Le peuple ne leur est-il pas unanimement acquis. Ne sont-ils pas en règle sur tous les plans de la légalité ? Même si son directeur s'est montré réticent, tout se déroule sous l'égide même du Directoire, sans qu'aucune contrainte n'ait été exercée sur qui-conque. De quoi s'agit-il après tout, sinon de la démarche officielle et en toute légalité de



DR

hiérarques républicains reconnus, conscients de leurs responsabilités nationales pour éviter à la France le chaos vers lequel elle roule inexorablement ?

À vrai dire, étranger aux combines politiciennes, Bonaparte fait preuve en la circonstance d'une belle candeur. Contrairement à ses associés rompus aux intrigues de palais, il mesure mal l'opposition qu'il va rencontrer. Il ne peut concevoir que l'impératif du sauvetage de la France ne s'impose à tous. D'autre part, il ne se rend pas bien compte que l'affaire coupe l'herbe sous les pieds des Jacobins, et surtout se heurte à l'égoïste corporatisme parlementaire. Nantis et gavés, engoncés dans leurs uniformes de carnaval, un trop grand nombre de députés vont préférer leurs sinécures, leurs prébendes et leurs privilèges à la sauvegarde de la République et au salut du pays. Ces deux oppositions ne vont d'ailleurs pas manquer de conjuguer leurs efforts. N'a-t-on pas commis une faute tactique en leur laissant le temps de se concerter toute la nuit avant la journée capitale de Saint-Cloud ? Mais comment faire autrement, sauf à nourrir justement l'accusation de coup d'état ? Ces louables scrupules démocratiques vont finalement constituer une faiblesse funeste, au point de faillir faire tout capoter.

Comme arrêté, les deux assemblées du Corps Législatif se portent à Saint-Cloud dans la matinée du 19 brumaire (10 novembre), sous la protection prévue de l'armée tout au long de l'itinéraire. On distingue l'appartenance des députés à leur uniforme, ou plutôt à leur accoutrement. Robe bleue serrée d'une ceinture rouge, toque rouge, manteau blanc pour les Anciens. Robe blanche serrée d'une ceinture bleue, toque et manteau rouges pour les Cinq-Cents.

À leur arrivée, les salles de délibération qui leur sont destinées ne sont pas prêtes, mauvais début ! Les Anciens n'occuperont le Grand Salon que vers treize heures, les Cinq-Cents l'Orangerie à quinze heures. Ce fâcheux retard accroît la mauvaise humeur des députés, déjà agacés par l'impressionnant déploiement de forces tout au long de la route et qui les accueille. Il leur fournit ainsi le temps de se monter mutuellement la tête. À entendre quelques conversations saisies de-ci de-là, il est bien clair que certains députés ont mis à profit le contre-temps pour s'attarder dans les guinguettes environnantes. D'autres, sans doute dûment chambrés depuis la veille, s'efforcent d'exciter leurs collègues. Des agitateurs sont manifestement à l'œuvre.

Bonaparte perçoit dès son arrivée cette tension imprévue. Tous les caciques politiques envisageaient une éventuelle émeute populaire jacobine, mais ne s'attendaient nullement à une fronde parlementaire. Il jette un coup d'œil rapide sur le dispositif militaire autour du château. Les grenadiers de la Garde du Corps Législatif sont disposés dans la première cour, chargés de la haie d'honneur. Les autres troupes se répartissent tout autour. Murat occupe le centre stratégique, l'esplanade du château.

Dans le spartiate cabinet particulier qui leur est réservé, Bonaparte retrouve Sieyès et Ducos, tous deux manifestement mal à l'aise. Il a ainsi la confirmation que les choses ne vont pas se passer comme prévu. Ils attendent en bavardant que les assemblées entrent en délibération. L'inquiétude est palpable également dans leur entourage immédiat. On informe discrètement Bonaparte que Sieyès a fait cacher dans les bois sa voiture attelée, prête à détalier rapidement, tandis que Talleyrand a préféré s'installer hors du château en compagnie de Collot. Braves mais non téméraires ces pontes politiques!

L'affaire s'engage mal. Les Anciens, pourtant réputés entièrement acquis, tergiversent sur le respect de la constitution, mais les choses doivent pouvoir s'arranger de ce côté-là. Chez les Cinq-Cents, c'est immédiatement un tumulte, incontrôlable par son président, Lucien Bonaparte.

Une poignée de députés surexcités imposent à tous leur attitude agressive. Au milieu des clameurs et des vociférations, on parvient à se rallier à la proposition d'un député, consistant à prêter serment à la Constitution de l'an III. Mais ce n'est pas du tout à l'ordre du jour officiel de la séance ! Ce dont il s'agit c'est de pourvoir à la démission acquise du Directoire. Les Cinq-Cents commettent là leur première illégalité. Malgré son rappel à l'ordre du jour, Lucien ne peut s'opposer à l'adoption de la proposition. Il espère que les esprits pourront ainsi se calmer un peu. Mais la prestation du serment, nominale et théâtrale, doit prendre au moins cinq heures. Son aide de camp Lavalette informe Bonaparte de tout cela devant Sieyès. Tous deux tombent d'accord pour estimer que les Cinq-Cents abusent de leurs prérogatives. Mais que faire ?



DR

Roger Ducos



DR

Bonaparte au Conseil des Cinq-Cents

Comme pour toutes ses batailles passées ou à venir, lorsque le sort hésite, Bonaparte décide d'intervenir en personne à l'endroit crucial. Le modéré Sieyès l'approuve, malgré le risque personnel couru. Il commence par les Anciens, Chambre Haute, et dont il attend qu'ils entraînent les Cinq-Cents par leur vote. En s'y rendant, il croise une unité de grenadiers qui fait battre les tambours « *aux champs* » et crie spontanément « *Vive Bonaparte* ». Cette rencontre fortuite lui met du cœur au ventre. Accompagné de quelques grenadiers et de son secrétaire Bourrienne, il entre dans la salle d'un pas décidé. Aigri par ses déboires à venir, Bourrienne donnera plus tard une version tendancieuse de la scène qui suit, gobée avec gourmandise par les détracteurs de Napoléon.

Bonaparte s'adresse aux Anciens en ces termes, pour mettre les choses au point : « *Représentants du peuple, si j'avais voulu usurper l'autorité suprême, je ne me serais point rendu aux ordres que vous m'avez vous-mêmes donnés, je n'aurais pas eu besoin de recevoir cette autorité du Sénat. Je vous le jure, représentants du peuple, la Patrie n'a pas de plus zélé défenseur que moi. Je me dévoue tout entier pour faire exécuter vos ordres. Mais c'est sur vous seuls que repose son salut, car il n'y a plus de Directoire, quatre des membres qui en faisaient partie ont donné leur démission et le cinquième a été mis en surveillance pour sa sûreté. Les dangers sont pressants, le mal s'accroît !* ».

On l'interrompt brutalement en invoquant le respect de la constitution. Ainsi, voilà des élus du peuple qui renient leur décision d'hier, gagnés par l'agitation des Cinq-Cents. Pour sauver leurs privilèges d'élus, ils se moquent de la misère du peuple et du salut du pays, se réfugiant derrière la fiction hypocrite du respect d'une constitution unanimement condamnée et qu'ils sont d'ailleurs en train d'outrager à cet instant.

Irrité par cette interpellation, Bonaparte ne s'en laisse pas compter et poursuit sur un ton vif : « *La constitution ? Elle est invoquée par toutes les factions et elle a été violée par toutes. Elle ne peut plus être pour nous un moyen de salut parce qu'elle n'obtient plus le respect de personne. La*

constitution ? N'est-ce pas en son nom que vous avez exercé toutes les tyrannies ? Et aujourd'hui encore c'est en son nom que l'on conspire ».

À ces mots sans fard, la salle s'enflamme et se partage. Le débat tourne à l'affrontement véhément dans une totale confusion. Dans cette ambiance surchauffée, les propos dépassent la pensée. Mis hors de lui par cet inqualifiable comportement, Bonaparte se laisse aller à des remarques maladroitement, comme celle de faire appel à ses fidèles grenadiers.

Il est alors non seulement inutile mais également malsain de poursuivre. Avant de se retirer en claquant la porte, suivi de ses compagnons, il parvient tout de même à placer sa dernière exhortation qui sera entendue : *« Je vous invite à prendre des mesures salutaires que l'urgence des dangers commande impérieusement. Vous trouverez toujours mon bras pour faire exécuter vos résolutions »*. Rassurés par cet engagement, les Anciens vont rapidement se calmer et se ressaisir.

Au tour du Conseil des Cinq-Cents à présent, où son entourage déconseille à Bonaparte de se rendre. Il sait pertinemment que le nombre de ses adversaires y est plus important encore que chez les Anciens. Malgré les risques courus, il veut épuiser toutes les voies de la concertation, avant de se retrouver contraint d'employer la force de la Loi. En se rendant à l'Orangerie, il croise l'écrivain Arnault, arrivant de Paris, qui lui annonce que la situation est tout à fait calme dans la capitale. Il lui transmet la recommandation de Fouché, appuyée par Talleyrand, de *« brusquer »* les choses à Saint-Cloud.

Son entrée dans l'Orangerie déclenche instantanément un vacarme indescriptible. Il est accueilli aux cris de *« à bas le dictateur »* et *« hors la loi le tyran »*. Quelques *« Vive Bonaparte »* parviennent toutefois à se faire entendre dans le brouhaha général. Le tumulte tourne alors au pugilat entre un certain nombre de députés surexcités, dont quelques-uns par l'alcool, et les grenadiers de l'escorte. On voit même briller un poignard tiré de la toge d'un représentant du peuple, rapidement neutralisé par le grenadier Thomé. (En récompense, Joséphine l'invitera à sa table en compagnie de son collègue Pourrée l'ayant assisté, et lui fera présent d'un diamant de 200 écus). Bonaparte est écoeuré par le spectacle lamentable de ces députés empanachés, empêtrés dans leurs toges, toques et manteaux de carnaval. Oublieux de la misère du peuple et inconscients de la situation critique du pays, ils n'ont en tête que la défense égoïste de leurs seuls privilèges de parlementaires nantis et repus.

Pour tirer Bonaparte de leurs griffes acérées, ses grenadiers le soulèvent et l'emportent hors de la salle, où Lucien va continuer de le défendre de son mieux, avec courage, lucidité, dignité et même panache.

Bonaparte retrouve Sieyès dans leur cabinet et reprend ses esprits. Ils partagent la même appréciation de la situation. En agressant le mandataire des Anciens et en voulant le mettre hors la loi, les Cinq-Cents viennent de commettre leur seconde faute, après leur premier refus de se conformer à l'ordre du jour prévu. Mais celle-ci est gravissime. En s'en prenant violemment à la personne de Bonaparte dans l'exercice normal de ses fonctions dont l'a investi le Décret des Anciens, ils violent tout simplement une constitution qu'ils prétendent défendre. La sentence du modéré Sieyès, retenue par l'Histoire, est sans appel : *« Les Cinq-Cents viennent de se mettre hors la Loi, à vous de les mettre hors la salle ! »*.



Joachim Murat

La force juste de la loi

Il est près de dix-sept heures, le jour décline. Il faut en finir avant la nuit. En grande difficulté dans son assemblée, Lucien fait parvenir à son frère un billet le pressant d'agir. Pour Bonaparte, il importe en premier lieu de mettre Lucien en sécurité. Il envoie un peloton de grenadiers dans la salle des séances pour l'escorter vers lui. La situation est alors tellement confuse que Lucien croit que l'on vient l'arrêter.

Les deux frères se retrouvent sur l'esplanade devant la troupe que le général Sérurier a commencé à préparer à l'action en ces termes : « *Les Anciens se sont réunis à Bonaparte, les Cinq-Cents ont voulu l'assassiner* ». Il semble que la confusion ait gagné une partie de l'armée. Des cris en provenance de l'Orangerie annoncent la mise hors la loi imminente de Bonaparte. Alors Lucien va entrer dans l'Histoire. Plus assuré que

son frère, il saute sur un cheval et s'adresse solennellement à la troupe, en tant que président d'une Assemblée de la République : « *Citoyens soldats ! Le Président du Conseil des Cinq-Cents vous déclare que l'immense majorité de ce Conseil est dans ce moment sous la terreur de quelques représentants du peuple à stylets, qui assiègent la tribune, présentent la mort à leurs collègues et enlèvent les délibérations les plus affreuses. Je vous déclare que ces audacieux brigands, sans doute soldés par l'Angleterre, se sont mis en rébellion contre le Conseil des Anciens et ont osé parler de mettre hors la loi le général chargé de l'exécution de son décret (...). Je vous déclare que ce petit nombre de furieux se sont mis eux-mêmes hors la loi par leurs attentats contre la liberté de ce Conseil (...). Je confie aux guerriers le soin de délivrer la majorité de leurs représentants, afin que, délivrée des stylets et des baïonnettes, elle puisse délibérer sur le sort de la République. Général, et vous soldats, et vous tous citoyens, vous ne reconnaîtrez pour législateurs de la France que ceux qui vont se rendre auprès de moi. Quant à ceux qui resteront dans l'Orangerie, que la force les expulse ! (...)* ». Il ne s'agit là que d'une réquisition légale de la force publique en bonne et due forme par autorité qualifiée !

Des cris de « *Vive Bonaparte* » s'élèvent spontanément. L'argumentation indiscutable de Lucien et la conviction avec laquelle il l'a exprimée viennent de faire basculer la situation. Mais Napoléon parachève ce succès, en prenant à son tour la parole : « *Soldats, je vous ai menés à la victoire, puis-je compter sur vous ?* » Des « *Oui* » et des « *Vive Bonaparte* » s'élèvent des rangs et grossissent. Il poursuit, fréquemment interrompu par des « *Vive Bonaparte* » : « *Des agitateurs cherchent à soulever le Conseil des Cinq-Cents contre moi. Et bien, je vais les mettre à la raison ! Depuis assez longtemps, la Patrie est tourmentée, pillée, saccagée. Depuis assez longtemps ses défenseurs sont avilis, immolés ! (...). Des factieux parlent de rétablir leur domination sanguinaire. parler, ils m'ont répondu par des poignards ! (...). Trois fois j'ai ouvert les portes de la République, et trois fois on les a refermées (...)* ».

Les acclamations redoublent. Lucien fait alors signe à son frère de s'arrêter de parler. Tirant son épée et la pointant sur la poitrine de Napoléon, il prononce alors ce serment digne d'une tragédie antique : « *Je jure de percer le sein de mon propre frère si jamais il porte atteinte à la liberté des Français !* ». C'est le délire dans les rangs !

Napoléon donne alors au général Leclerc l'ordre de faire évacuer l'Orangerie. Les tambours battent la charge. Leclerc passe la porte et « *invite les députés à se retirer* ». Un ou deux parmi eux élèvent une timide protestation, mais dès que Murat ordonne d'une voix tonitruante : « *Foutez-moi tout ce monde là dehors !* », c'est une débandade éperdue et pitoyable. Oubliant toute dignité, ces fanfarons des Cinq-Cents s'égaillent à toutes jambes, par la porte et les fenêtres, se dépouillant de leurs dé-
DR froques pour courir plus vite. Toques et manteaux rouges, toges blanches et ceintures bleues jonchent l'Orangerie, les couloirs, l'esplanade, les allées et jusqu'aux bosquets du château. Il est vingt heures, la farce est terminée.



François Joseph Lefebvre

Peu après, l'aide de camp Lavalette apporte à Bonaparte le décret de victoire du Conseil des Anciens, ainsi rédigé : « *Le Conseil des Anciens, attendu la retraite du Conseil des Cinq-Cents, décrète ce qui suit : quatre des membres du Directoire exécutif ayant donné leur démission et le cinquième étant mis en surveillance, il sera nommé une commission exécutive provisoire, composée de trois membres* ».

En vertu de la constitution encore en cours, il importe à présent d'obtenir l'aval des Cinq-Cents. Des estafettes sont expédiées un peu partout pour en rameuter le plus possible au château. Un bon quorum d'entre eux se présente, penaud. Lucien les rassemble dans l'Orangerie et, sur proposition du député Chazal, leur fait adopter le décret final, qu'il vient lire vers minuit dans leur cabinet à Napoléon, Sieyès et Ducos : « *Le Corps Législatif crée provisoirement une commission consulaire exécutive, composée des citoyens Sieyès, Ducos et de Bonaparte, général, qui porteront le nom de Consuls de la République* ». À noter que l'habile Chazal avait auparavant fait approuver à l'unanimité une mesure financière consistant à assurer le versement des indemnités des députés durant toute la vacance du Parlement. Si l'on avait commencé par là, peut-être aurait-on pu éviter la mascarade de l'Orangerie !

Du coup, ô versatilité des hommes, les députés récalcitrants versent dans l'obséquiosité, sans doute pour chercher à se faire pardonner. Ils proclament que « *Bonaparte, Murat, Lefebvre, Gardanne et autres généraux, ont bien mérité de la Patrie !* ».

Ultime formalité, Sieyès, Ducos et Bonaparte, se prêtent, soulagés, à la sacro-sainte formalité du serment de « *Fidélité inviolable à la souveraineté du peuple, à la République française une et indivisible, à l'égalité, à la liberté et au système représentatif* ».

MÉMOIRE POUR AUJOURD'HUI

Il convient de laisser le dernier mot à l'homme du jour, Lucien Bonaparte, s'exprimant ainsi dans son discours final aux Cinq-Cents : *« Entendez le cri sublime de la postérité. Si la liberté naquit dans le jeu de Paume de Versailles, elle fut consolidée dans l'Orangerie de Saint-Cloud. Les constituants de 89 furent les pères de la Révolution, mais les législateurs de l'an VIII furent les pères et les pacificateurs de la Patrie ».*

De son côté, Bonaparte a rédigé, avant de rentrer sur Paris, l'adresse au Peuple suivante, reproduite ici *in extenso* dans son style particulier : *Proclamation du général en chef Bonaparte le 19 brumaire onze heures du soir :*

« À mon retour à Paris, j'ai trouvé la division dans toutes les Autorités, et l'accord établi sur cette seule vérité, que la constitution était à moitié détruite et ne pouvait sauver la liberté.

Tous les partis sont venus à moi, m'ont confié leurs desseins, dévoilé leurs secrets et m'ont demandé mon appui. J'ai refusé d'être l'homme d'un parti.

Le Conseil des Anciens m'a appelé ; j'ai répondu à son appel. Un plan de restauration générale avait été concerté par des hommes en qui la Nation est accoutumée à voir des défenseurs de la liberté, de l'égalité, de la propriété : ce plan demandait un examen calme, libre, exempt de toute influence et de toute crainte. En conséquence, le Conseil des Anciens a résolu la translation du Corps législatif à Saint-Cloud ; il m'a chargé de la disposition de la force nécessaire à son indépendance. J'ai cru devoir à mes concitoyens, aux soldats périssant dans nos armées, à la gloire nationale acquise au prix de leur sang, d'accepter le commandement.

Les Conseils se rassemblent à Saint-Cloud ; les troupes républicaines garantissent la sûreté au dehors. Mais des assassins établissent la terreur au-dedans ; plusieurs députés du Conseil des Cinq-cents, armés de stylets et d'armes à feu, font circuler tout autour d'eux des menaces de mort. Les plans qui devaient être développés, sont resserrés, la majorité désorganisée, les orateurs les plus intrépides déconcertés, et l'inutilité de toute proposition sage évidente.

Je porte mon indignation et ma douleur au Conseil des Anciens ; je lui demande d'assurer l'exécution de ses généreux desseins ; je lui représente les maux de la Patrie qui les lui ont fait concevoir : il s'unit à moi par de nouveaux témoignages de sa constante volonté.

Je me présente au Conseil des Cinq-Cents ; seul, sans armes, la tête découverte, tel que les Anciens m'avaient reçu et applaudi ; je venais rappeler à la majorité ses volontés et l'assurer de son pouvoir.

Les stylets qui menaçaient les députés, sont aussitôt levés sur leur libérateur ; vingt assassins se précipitent sur moi et cherchent ma poitrine : les grenadiers du Corps législatif, que j'avais laissés à la porte de la salle, accourent, se mettent entre les assassins et moi. L'un de ces braves grenadiers (Thomé) est frappé d'un coup de stylet dont ses habits sont percés. Ils m'enlèvent. Au même moment, les cris de « hors la loi » se font entendre contre le défenseur « de la loi ». C'était le cri farouche des assassins, contre la force destinée à les réprimer.

Ils se pressent autour du président, la menace à la bouche, les armes à la main ; ils lui ordonnent de prononcer le hors la loi : l'on m'avertit ; je donne l'ordre de l'arracher à leur fureur, et six grenadiers du Corps législatif s'en emparent. Aussitôt après, des grenadiers du Corps législatif entrent au pas de charge dans la salle, et la font évacuer.

Les factieux intimidés se dispersent et s'éloignent. La majorité, soustraite à leurs coups, rentre

PROCLAMATION DU GÉNÉRAL EN CHEF BONAPARTE.

Le 19 Brumaire, onze heures du soir.

A mon retour à Paris, j'ai trouvé la division dans toutes les Assemblées, et l'accord établi sur cette seule vérité, que la Constitution était à moitié détruite et ne pouvait sauver la liberté.

Tous les partis sont venus à moi, m'ont confié leurs desirs, dévoilé leurs secrets, et m'ont demandé mon appui : j'ai refusé d'être l'homme d'un parti.

Le Conseil des Anciens m'a appelé : j'ai répondu à son appel. Un plan de restauration générale avait été concerté par des hommes en qui la nation en reconnaissance à voir des défenseurs de la liberté, de l'égalité, de la propriété : ce plan demandait un examen exact, libre, exempt de tout influence et de toute crainte. En conséquence, le Conseil des Anciens a résolu la translation du Corps législatif à Saint-Cloud ; il m'a chargé de la disposition de la force nécessaire à son indépendance. J'ai cru devoir à mes concitoyens, aux soldats peinant dans nos armées, à la gloire nationale exposée au prix de leur sang, d'accepter le commandement.

Les Comités se rassemblent à Saint-Cloud ; les troupes républicaines garantissent la sûreté au dehors. Mais des passions établissent la terreur au dedans ; plusieurs Députés du Conseil des Cinq-cents, armés de styles et d'armes à feu, font circuler non autour d'eux des canards de mort.

Les plans qui devaient être développés, sont réserrés, la machine désorganisée, les Orateurs les plus intègres déconcertés, et l'immunité de toute proposition sage évidente.

Je porte mon indignation et ma douleur au Conseil des Anciens ; je lui demande d'aider l'exécution de ses généreux desirs ; je lui représente les maux de la Patrie qui les lui ont fait connaître : il s'agit à moi par de nouveaux témoignages de sa constante volonté.

Je me présente au Conseil des Cinq-cents, seul, sans armes, la tête découverte, tel que les Anciens m'avaient

appelé et applaudi ; je viens rappeler à la majorité ses vœux et l'auteur de son pouvoir.

Les styles qui menaçaient les Députés, sont aussitôt levés sur leur libérateur ; vingt assomoirs se précipitent sur moi et cherchent ma poitrine : les Grenadiers du Corps législatif, que j'avais laissés à la porte de la salle, accourent, se mettent entre les assomoirs et moi. L'un de ces braves Grenadiers (*Thom*) est frappé d'un coup de style dans ses habits sans pénétrer. Ils s'écroulent.

Au même moment, les cris de *hors la loi* font entendre contre le délégué de la loi. C'est le cri furieux des assomoirs, comme la force destinée à les réprimer.

Il se présente autour du président, la main à la bouche, les armes à la main ; ils lui ordonnent de prononcer le *hors la loi* ; lui-même, je donne ordre de l'arracher à leur force, et six Grenadiers du Corps législatif s'en emparent. Aussitôt après, des Grenadiers du Corps législatif entrent au poi de charge dans la salle, et la font évacuer.

Les factions innuies se dispersent et s'échignent. La majorité, soustraite à tous coups, rentre librement et paisiblement dans la salle de ses séances, entend les propositions qui devaient lui être faites pour le salut public, délibère, et prépare la résolution salutaire qui doit devenir la loi nouvelle et provisoire de la République.

Français, vous reconnaîtrez sans doute, à cette conduite, le zèle d'un soldat de la liberté, d'un citoyen dévoué à la République. Les idées émancipatrices, justes, libérales, sont renouées dans leurs esprits par la dispersion des factieux qui oppriment les Conseils, et qui, pour être devenus les plus odieux des hommes, n'ont pu cesser d'être les plus méprisables.

Signé BONAPARTE.

Pour copie conforme : ALEX. BERTHIER.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE, Bonne à VII.

librement et paisiblement dans la salle de ses séances, entend les propositions qui devaient lui être faites pour le salut public, délibère, et prépare la résolution salutaire qui doit devenir la loi nouvelle et provisoire de la République.

Français, vous reconnaîtrez sans doute, à cette conduite, le zèle d'un soldat de la liberté, d'un ci-

MÉMOIRE POUR AUJOURD'HUI

toyen dévoué à la République. Les idées conservatrices, tutélaires, libérales, sont rentrées dans leurs droits par la dispersion des factieux qui opprimaient les Conseils, et qui, pour être devenus les plus odieux des hommes, n'ont pas cessé d'être les plus méprisables ».

Nous trouvons dans ce texte synthétique la narration fidèle de l'événement et, déjà, la préoccupation de Napoléon de se placer toujours au-dessus de la mêlée, en rassembleur de la Nation, au seul service de la France.

La France vient de l'échapper belle. On lui a évité de justesse une nouvelle conflagration révolutionnaire vers laquelle la conduisait inexorablement la décomposition du Directoire. La guerre civile qui aurait fatalement suivi aurait à coup sûr appelé l'invasion étrangère comme en 1792. D'ailleurs, l'accueil triomphal réservé à l'événement par la Nation toute entière ne laisse planer aucun doute sur son caractère de salut public.

Portée à la connaissance de la population par affiches murales et lectures publiques, la nouvelle du changement de régime est accueillie dans une liesse générale, confirmant, s'il en était besoin, sa légitimité démocratique. Tout Paris se met en fête. On s'attroupe de nouveau devant le domicile de Bonaparte. On s'embrasse sur les places publiques. Les théâtres improvisent des vers de circonstance. On illumine les rues dans la soirée. Au diapason, la Province manifeste une égale liesse.

Alors le 18 brumaire, un coup d'État, un putsch, un *pronunciamiento*, une conspiration, un complot, un coup de force, concocté par Bonaparte, comme s'obstinent à le seriner en toute mauvaise foi les contempteurs patentés de Napoléon ? Rien de tout cela, mais tout simplement un salvateur **coup de bon sens**, imposé par le double sauvetage de la République et de la paix, civile et militaire. Cette salutaire opération politique a été menée à bien, en toute légalité, par une poignée d'hommes responsables et courageux, pour sortir le pays d'une situation catastrophique. D'ailleurs, si c'était un coup d'État, alors il faudrait incriminer tout le Peuple consentant. En définitive, si coup il y eut, ce fut un coup de pied quelque part donné aux ennemis du Droit !

Une **vitale révision constitutionnelle**, telle est la vraie définition du 18 brumaire. Le souvenir positif de l'événement perdure d'ailleurs dans les institutions de la France. De nos jours, toute modification de la Constitution procède généralement d'une convocation du Parlement hors de la capitale, en un lieu qui pourrait être encore Saint-Cloud si Versailles ne s'y prêtait mieux.

En la nuit du 19 au 20 brumaire an VIII (10 au 11 novembre 1799), s'ouvre dans le grand livre de l'Histoire de France la page sans pareille du règne de Napoléon Bonaparte. Sur les cendres d'une Révolution enfin domptée, il va fonder la France moderne par une œuvre civile colossale, éclipsée par l'indépassable gloire militaire qu'on l'a contraint à déployer.

Sous le prodigieux Consulat à venir va mûrir le fabuleux Empire.

Michel FRANCESCHI
Officier général (2s)